

Comité Syndical du 06 avril 2006

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2005, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président expose à l'Assemblée les décisions prises récemment:

- N°008/05 Contrat avec la SARL Sud Com concernant la diffusion de 80 messages radiophoniques sur radio Nostalgie annonçant les spectacles des Hivernales du Rire et du Vin
Coût forfaitaire de la prestation 806,00 € TTC.
- N°009/05 Bail de location signé avec la Commune de Saint Chinian concernant les bureaux du siège et de l'antenne au 1, rue de la voie ferrée.
Bail conclu pour 3 ans pour un loyer annuel de 16000 € TTC.
- N°010/05 Suite à une consultation, contrat conclu avec l'agence AOC concernant la communication globale des Hivernales du Rire et du Vin 2006.
Coût forfaitaire de la prestation 7050,42 € TTC.
- N°011/05 Suite à une consultation, contrat conclu avec la SARL Mirettes et belles oreilles concernant la location de matériel de sonorisation et d'éclairage, fourniture et mise en place des pendrillons dans le cadre des Hivernales du Rire et du Vin 2006.
Coût forfaitaire de la prestation 7565,81 € TTC.
- N°012/05 Création d'une régie d'avances et de recettes pour le paiement de petits matériels de fonctionnement et l'encaissement de la billetterie dans le cadre des Hivernales et du Vin.
- N°013/05 Bail de location signé avec la Communauté de Communes Coteaux et Châteaux concernant les bureaux de l'antenne de Roujan au 35, avenue de Pézenas.
Bail conclu pour 3 ans pour un loyer annuel de 5400 € TTC et 720 € de charges.
- N°014/05 Contrat avec l'Association Cafarnal Tribu, pour le spectacle "Swing Macadam" les 3 et 10 février 2006 à Neffiès et au Poujol sur Orb, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Cette décision annule et remplace la décision N°003/05.
Coût forfaitaire de la prestation 2347,44 € TTC.
- N°015/05 Contrat avec l'Association Humani Théâtre, pour le spectacle "Barbeaux Truités" le 18 février 2006 à Pouzolles, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 1250 € TTC.
- N°016/05 Adhésion du Syndicat Mixte au groupement des Assédics au titre de l'assurance chômage des agents non titulaires.
Le paiement de la cotisation s'effectuera sur bordereau mensuel.
- N°017/05 Suite à une consultation, contrat d'assurance passé avec la société SMACL concernant l'assurance multi-risques pour l'ensemble des personnels, bâtiments et activités menées.
Montant global de la prestation 2519,42 € TTC.

- N°018/06 Suite à une consultation, contrat conclu avec l'entreprise Laurens Frédéric concernant la prestation de traiteur pour les besoins des spectacles dans le cadre des Hivernales du Rire et du Vin 2006.
Montant global de la prestation 6727,00 € TTC.
- N°019/06 Adhésion du Syndicat Mixte à la Mutuelle Nationale Territoriale assurant la garantie maintien de salaire des agents.
Le paiement de la cotisation s'effectuera sur bordereau mensuel aux taux en vigueur, le financement de cette cotisation est 100% salarial.
- N°020/06 Suite à une consultation, contrat d'assurance passé avec la société SMACL concernant l'assurance auto collaborateurs qui consiste à assurer les véhicules des salariés appelés à se déplacer pour des motifs de service.
Montant global annuel de la prestation 1119,16 € TTC dans la tranche de 20 à 49 agents.
- N°021/06 Contrat avec le producteur Swing That Music, pour le spectacle "Caroline Jazz Band" le 2 juin 2006 à Saint Chinian, dans le cadre du festival Musiques au cœur du Vignoble.
Coût forfaitaire de la prestation 2948,54 € TTC.
- N°022/06 Contrat avec le producteur Béziers Spectacle Organisation, pour le concert "d'Andria Quartet" le 16 juin 2006 à Caussiniojols, dans le cadre du festival Musiques au cœur du Vignoble.
Coût forfaitaire de la prestation 1266,00 € TTC.
- N°023/06 Contrat avec le producteur Ensemble Instrumental Contrepoint, pour le concert "Quatuor Allégria" le 9 juin 2006 à Minerve, dans le cadre du festival Musiques au cœur du Vignoble.
Coût forfaitaire de la prestation 1416,00 € TTC.
- N°024/06 Modification de la décision N°19/006 concernant l'Adhésion du Syndicat Mixte à la Mutuelle Nationale Territoriale et assurant la garantie maintien de salaire des agents.
Cette adhésion assure seulement 2 garanties complémentaires, la complémentaire retraite n'étant pas prise en compte. Le reste étant inchangé.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 06 avril 2006.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
